

**Arrêté n° 2026-1220 portant nomination des membres d'une
commission d'examen des vœux (campagne 2026)**
Master 1ère année Contentieux public (CP)

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-6 et D. 612-33 et suivants ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres de la commission d'examen des vœux pour la formation mentionnée en objet au titre de la campagne 2026 :

- Mme Laetitia Janicot (présidente de la commission)
- M. Olivier Renaudie
- M. Jean-Charles Rotoullié

Fait à Paris, le 01/04/2026

Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.